

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Novances - David et Associés	Deloitte & Associés
"Immeuble Horizon"	6, place de la Pyramide
455, Promenade des Anglais	92908 Paris-La Défense Cedex
06285 Nice Cedex 3	S.A.S. au capital de 2 188 160 €
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Aix-Bastia	572 028 041 RCS Nanterre
	Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

(Note D.1-3 Actif – « Immobilisations financières – Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit	Réponse apportée lors de notre audit
Au 31 décembre 2024, les titres de participation et les créances rattachées à des participations (concernant exclusivement la participation Zéphire) figurent respectivement au bilan pour	Nos travaux ont consisté à vérifier que l'évaluation par la Direction des valeurs d'utilité des titres de participation s'appuie sur une

<p>un montant net de 47,8 millions d'euros et de 22,5 millions d'euros au regard d'un total bilan de 214,0 millions d'euros.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré des frais d'acquisition et les créances rattachées à des participations sont comptabilisées au coût historique.</p> <p>Comme indiqué en note D.1-3 « Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est généralement estimée par la Direction en fonction des perspectives de rentabilité des titres de participation concernés. Celle-ci est déterminée en calculant la valeur d'entreprise (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus,</li> <li>- la créance rattachée à la participation Zéphire fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette créance. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin</li> </ul>	<p>justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction financière et approuvées par le Comité de Direction, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique,</li> <li>- à apprécier la cohérence des hypothèses retenues, notamment, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, celle relative au calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus, et le taux de croissance à l'infini,</li> <li>- à vérifier que les valeurs d'utilité des titres de participation étaient au minimum égales aux quotes-parts de capitaux propres détenus,</li> <li>- à vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels.</li> </ul> <p>Nos travaux ont également consisté à vérifier que la détermination du caractère recouvrable de la créance rattachée à la participation Zéphire s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à obtenir les prévisions de flux de trésorerie de la société Zéphire établies par la Direction financière et revues par la Direction générale, et à apprécier le</li> </ul>
--	---

<p>2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des flux de trésorerie futurs de la société Zéphire requièrent l'exercice du jugement de la Direction sur les perspectives de rentabilité ainsi déterminées.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constituait un point clé de l'audit, en raison de leur poids significatif et du degré de jugement inhérent à la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à apprécier la cohérence des hypothèses retenues et le caractère recouvrable des créances rattachées et le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels, notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.</li> </ul>
--	--

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures d'achat et de vente non réglées à la date de clôture dont le terme est échu.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT par l'assemblée générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David et Associés.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 23<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Novances - David et Associés dans la 16<sup>ème</sup>, dont respectivement 20 et 16 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 7 mai 2025

Les commissaires aux comptes

Novances - David et Associés

Deloitte & Associés



Rémi Jourdan

Rémi JOURDAN



Elizabeth Maunier

Elizabeth MAUNIER

# Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement	1 747	1 747		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 695 704	1 370 208	325 496	373 208
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	850 000		850 000	850 000
	Constructions	217 062	217 062		344 376
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	640 273	630 595	9 678	63 915
	Autres immobilisations corporelles	8 390 183	6 566 525	1 823 658	1 525 799
	Immobilisations en cours	166 890		166 890	
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	49 025 462	1 184 209	47 841 253	47 861 253
	Créances rattachées à des participations	35 073 500	12 580 000	22 493 500	29 228 100
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 479 820	64 504	1 415 317	1 413 305
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>97 540 643</b>	<b>22 614 851</b>	<b>74 925 791</b>	<b>81 659 955</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	34 974		34 974	69 526
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>AVANCES ET ACOMPTE VERSÉ SUR COMMANDES</b>				
		20 765		20 765	31 808
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	15 273 779	530	15 273 249	16 786 503
	Autres créances	39 692 087	6 193 452	33 498 635	25 762 105
	Capital souscrit appelé, non versé				
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
		72 893 115	439 867	72 453 248	64 424 005
	<b>DISPONIBILITES</b>				
	Charges constatées d'avance	17 169 894		17 169 894	17 124 744
		644 261		644 261	563 448
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>145 728 874</b>	<b>6 633 849</b>	<b>139 095 025</b>	<b>124 762 139</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>243 269 517</b>	<b>29 248 701</b>	<b>214 020 816</b>	<b>206 422 094</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

4 595 000

8 925 000

5 066 092

# Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel		21 416 000	21 416 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		3 873	3 873
Ecarts de réévaluation			
<b>RESERVES</b>			
Réserve légale		2 141 600	2 141 600
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		196 162	196 162
Autres réserves			
Report à nouveau		32 082 621	33 046 836
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(727 567)</b>	<b>3 868 841</b>
Subventions d'investissement			70 376
Provisions réglementées		124 107	86 258
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>55 236 796</b>	<b>60 829 945</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques		99 000	188 426
Provisions pour charges		1 236 071	6 389 996
	<b>Total des provisions</b>	<b>1 335 071</b>	<b>6 578 422</b>
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		41 583 571	41 685 746
Emprunts et dettes financières divers (3)		104 353 849	83 813 908
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		76 654	42 132
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 761 780	3 417 931
Dettes fiscales et sociales		6 916 873	9 320 459
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		167 836	162 001
Autres dettes		588 386	568 210
			3 340
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>157 448 949</b>	<b>139 013 727</b>
Ecarts de conversion passif			
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>214 020 816</b>	<b>206 422 094</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(727 567,35)	3 868 840,77
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		127 887 290	109 801 666
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		325 998	27 197
(3) Dont emprunts participatifs			

# Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		France	Exportation	12 mois
				12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)	24 349		24 349	24 540
Production vendue (Services et Travaux)	27 143 009		27 143 009	33 662 749
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>27 167 358</b>		<b>27 167 358</b>	<b>33 687 290</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			30 138	74 028
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 007 432	4 687 907
Autres produits			3 454	6 719
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>38 208 381</b>	<b>38 455 944</b>
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements			148 040	473 366
Variation de stock			34 552	6 906
Autres achats et charges externes			22 503 064	19 773 074
Impôts, taxes et versements assimilés			739 453	559 385
Salaires et traitements			10 047 599	9 667 784
Charges sociales du personnel			4 680 994	4 389 401
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			1 130 694	2 231 612
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			1 230	2 496
- sur actif circulant				
Dotations aux provisions			791 245	490 766
Autres charges			65 844	54 176
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>40 142 715</b>	<b>37 648 966</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(1 934 334)</b>	<b>806 977</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 934 334)</b>	<b>806 977</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 259 439 3 068 059 2 919 340 63 907  <b>Total des produits financiers</b>	4 432 109 3 194 197 1 110 688 25 834 1 329  <b>19 310 745</b>	4 432 109 3 194 197 1 110 688 25 834 1 329  <b>8 764 157</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 982 251 12 851 099 2 748  <b>Total des charges financières</b>	1 241 076 4 345 372  <b>18 836 098</b>	1 241 076 4 345 372  <b>5 586 448</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>474 647</b>		<b>3 177 709</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(1 459 687)</b>		<b>3 984 687</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	186 1 288 472 34 708  <b>Total des produits exceptionnels</b>	89 2 537 216 33 683  <b>1 323 367</b>	89 2 537 216 33 683  <b>2 570 988</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	110 095 217 106 73 161  <b>Total des charges exceptionnelles</b>	8 779 1 468 689 36 012  <b>400 363</b>	8 779 1 468 689 36 012  <b>1 513 479</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>923 004</b>		<b>1 057 508</b>
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	190 884		1 173 354
	<b>TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES</b>	<b>58 842 493 59 570 060</b>		<b>49 791 089 45 922 248</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(727 567)</b>		<b>3 868 841</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

16 327 498

11 684 133

6 226 877

2 680 189

**Etats financiers au 31/12/2024**

**ANNEXE**

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

**A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

- 1 - Site d'Aboncourt
- 2 - Cession des titres ABVAL
- 3 - Congés payés lors des arrêts maladie : loi DDAUE 2024
- 4 - Litige avec Idex Environnement (Zéphire)
- 5 - Contrôle URSSAF

**B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE**

**C - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- 1 - Principes et conventions générales
- 2 - Permanence des méthodes

**D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

**ACTIF**

- 1 - Immobilisations incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeurs Mobilières de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

**PASSIF**

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Produits constatés d'avance
- 7 - Etat des échéances des dettes

**E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

**F - ENGAGEMENTS FINANCIERS**

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Cautions Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Cautions et Avals donnés & reçus
- 7 - Information sur les risques

**G - INFORMATIONS DIVERSES**

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Succursale tunisienne
- 3 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 4 - Tableau des participations et filiales
- 5 - Parties liées

## **SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

### **A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

#### **1 - Site d'Aboncourt**

Le 20 décembre 2023, la société Groupe Pizzorno Environnement a signé un nouvel avenant à son contrat de Délégation de Service Public quant à l'exploitation de l'ISDND d'Aboncourt, prolongeant la durée du contrat du 31 mars au 31 décembre 2024. Un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter complémentaire n'ayant pas été obtenu, l'exploitation du site a pris fin à l'expiration dudit contrat.

#### **2 - Cession des titres ABVAL**

Le 3 avril 2024, la société a cédé les titres ABVAL à PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES pour une valeur de 1 €. La provision des titres pour 1 K€, ainsi que pour risque financier de 25 K€ ont été repris.

#### **3 - Congés payés lors des arrêts maladie : loi DDAUE 2024**

La Cour de cassation a rendu fin 2023 et début 2024 des arrêts qui réécrivent le code du travail sur les droits des salariés en période d'arrêt maladie et l'acquisition du droit à congés. Ces arrêts conduisent au maintien du droit à congés payés pendant les périodes de suspension du contrat de travail : maladie non professionnelle, accident du travail et maladie professionnelle supérieure à 1 an.

Le 8 février 2024, le Conseil d'Etat a rendu un avis permettant d'éclaircir les intentions du législateur :

- Limiter l'acquisition des droits à congés à 4 semaines par an (conforme au droit européen) ;
- Prévoir un délai maximal de report. Le Conseil d'Etat estime qu'il est possible de prévoir une durée maximale de report pour les droits acquis avant et après l'entrée en vigueur de la loi. Un délai de report de 15 mois est envisagé dans le projet d'amendement du gouvernement ;
- Prescription, forclusion, loi de validation : le Conseil d'Etat rappelle qu'en matière d'indemnité compensatrice de congés payés, la prescription est de 3 ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'en exercer. Le Conseil d'Etat estime possible de prévoir que l'action du salarié qui est encore dans l'entreprise et qui demande le droit de prendre des congés au titre des dispositions introduites par le droit national par la loi de transposition, est soumise à un délai de forclusion de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives.

Sur cette base, au 31 décembre 2023, le Groupe avait procédé à une estimation du montant qui pourrait résulter de cette nouvelle législation en tenant compte d'un délai de prescription de 3 ans pour l'ensemble des salariés.

Le montant estimé au 31/12/2023 pour le Groupe était de 144 K€ (41 K€ pour les salariés présents et 73 K€ pour les salariés partis). Au vu du montant et de l'incertitude juridique, il avait été décidé de ne pas comptabiliser de provisions.

Fin avril 2024, la loi relative à diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne, loi dite DDAUE, a été publiée au Journal Officiel. Elle comporte notamment les dispositions suivantes :

- Limite de l'acquisition des droits à congés :
  - 24 jours par an pour les maladies et accidents non professionnels ;
  - 30 jours par an pour les maladies ou accidents professionnels supérieurs à 1 an.
- Dans le cas où un accord d'entreprise serait plus intéressant pour le salarié, cet accord s'applique.
- Pour les salariés en poste : rétroactivité depuis le 1er décembre 2009 pour les arrêts maladie ou accidents non professionnels avec un délai de forclusion de 2 ans.
  - Pour les salariés sortis des effectifs : la prescription triennale de droit commun s'applique. Les sociétés sont soumises à une obligation d'information des salariés.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a estimé l'impact de cette nouvelle réglementation. Il est de 94 K€ et a été comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2024 et se décompose ainsi :

- 93 K€ pour les salariés présents ;
- 1 K€ pour les salariés sortis.

#### **4 - Litige avec Index Environnement (Zéphire)**

Suite à l'entrée de Paprec Holding dans le capital de notre société, INDEX ENVIRONNEMENT, notre associé dans Zéphire, estime pouvoir contraindre le Groupe à lui céder notre part majoritaire dans le capital de Zéphire sur le fondement de la clause « Exclusion » prévue aux statuts de cette société.

Suite à notre opposition à cette position, la société INDEX ENVIRONNEMENT a intenté une action auprès du Tribunal de Commerce de Paris qui a rendu son jugement le 5 avril 2024.

Par ce jugement, le tribunal de commerce de Paris notamment :

- Constate l'exclusion encourue de droit par GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (GPE) et PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES (PE INDUSTRIES) ;
- Déboute SAS INDEX ENVIRONNEMENT de ses demandes de :
- Juger que les titres ZEPHIRE détenus par GPE et PE INDUSTRIES appartiennent dorénavant à INDEX ENVIRONNEMENT, et
- Ordonner le transfert des titres ZEPHIRE détenus par GPE et PE INDUSTRIES à INDEX ENVIRONNEMENT sans qu'il ne soit plus nécessaire d'obtenir la renonciation à l'exclusion de la part de l'assemblée générale ;
- Dit que toute exclusion de GPE et PE INDUSTRIES du capital de ZEPHIRE ne sera effective qu'à l'obtention par INDEX ENVIRONNEMENT de l'agrément du SITTONMAT de la nouvelle structure de l'actionnariat de ZEPHIRE ;
- Ordonne, en cas d'impossibilité de l'assemblée de statuer sur la renonciation (absence de quorum ou autre difficulté), le transfert des titres de ZEPHIRE détenus par GPE et PE INDUSTRIES à INDEX ENVIRONNEMENT ;
- Dit que la date d'appréciation de la valeur des titres de GPE et PE INDUSTRIES s'entend de la valeur de ceux-ci à la date du 12 novembre 2021 ;
- Se dit incompetent quant à la désignation d'un expert financier. »

Au cours du second semestre 2024, un protocole d'accord a été signé entre le Groupe et INDEX ENVIRONNEMENT mettant définitivement fin au litige entre les coassociés. Dans ce cadre, le Groupe a cédé 2% de sa participation à INDEX ENVIRONNEMENT et détient à présent 49% de la société Zéphire.

## **SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

### **5 - Contrôle URSSAF**

Dans le cadre d'un contrôle URSSAF, le Groupe a identifié, en juillet 2024, une anomalie dans le calcul de la réduction générale des cotisations (ex-réduction FILLON) sur la fin de l'année 2023. Cette anomalie est liée au paramétrage du système à la suite de la migration du logiciel en 2023.

Le montant des régularisations s'élève à 49 K€ et a été comptabilisé sur l'exercice 2024.

### **B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE**

Néant

### **C - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### 1 - Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### 2 - Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, notamment les principes de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices.

## D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

**1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges.  
De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.  
L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

**1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations**

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Frais de constitution	2				2
Logiciels et progiciels	1 642	55	1		1 696
<b>TOTAL</b>	<b>1 643</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1 697</b>

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire/dérogatoire	1 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	1 268	103	1	1 370
<b>TOTAL</b>	<b>1 270</b>	<b>103</b>	<b>1</b>	<b>1 372</b>

**1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations**

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Terrains	850				850
Constructions	-				-
AAI Construction s/sol d'autrui	6 910				217
Matériel et outillage	2 795				640
Installations générales	2 513				2 499
Matériel de transport	4 537	76	2 231		1 626
Matériel et mobilier de bureau	3 789	459	3 369		4 265
Immobilisations corporelles en cours	-	555	79		167
		167			
<b>TOTAL</b>	<b>21 395</b>	<b>1 256</b>	<b>12 387</b>	<b>-</b>	<b>10 264</b>

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50
AAI Construction/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire/Dérogatoire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire/Dérogatoire	10
Immobilisations corporelles en cours	Non Amorti	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K€	Augmentation	Diminution	TUP	Fin K€
Constructions	-				-
AAI Construction/sol d'autrui	6 566	344	6 693		217
Matériel et outillage	2 732	97	2 197		631
Installations générales	2 326	66	14		2 378
Matériel de transport	3 934	218	3 247		905
Matériel et mobilier de bureau	3 053	303	73		3 283
<b>TOTAL</b>	<b>18 611</b>	<b>1 028</b>	<b>12 225</b>		<b>7 414</b>

### 1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations

↳ Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières.

La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

↳ Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	49 046		21	49 025
Autres Titres de participation	-			-
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>	<b>49 046</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>49 025</b>
Créances rattachées à des participations	36 980	3 765	5 672	35 074
Parts sociales	1 038	0		1 038
Prêts & Dépôts et cautionnements	440	2		442
<b>TOTAL</b>	<b>87 504</b>	<b>3 767</b>	<b>5 693</b>	<b>85 579</b>

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	1 185		1	1 184
Autres Titres de participation	-			-
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>	<b>1 181</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1 184</b>
Créances rattachées à des participations	7 752	4 828		12 580
Parts sociales	-			-
Prêts & Dépôts et cautionnements	65			65
<b>TOTAL</b>	<b>8 997</b>	<b>4 828</b>	<b>1</b>	<b>13 829</b>

## SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

La dépréciation de titres de participation concerne les titres suivants :

- TEODEM pour 1 149 K€ ;
- TEORIF pour 13 K€ ;
- TEOMARA pour 10 K€ ;
- PE SERVICES pour 10 K€ ;
- PE INTERNATIONAL pour 1 K€.

La reprise de dépréciation des titres concerne VERDON ENVIRONNEMENT qui a été cédé à Pizzorno Environnement Services en 2024.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité (ce que la société accepterait de décaisser si elle devait les acquérir) est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité tient donc compte des perspectives de rentabilité et est déterminée en calculant la valeur d'entreprise de la participation concernée (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'entreprise sont similaires à celles utilisées pour les comptes consolidés du Groupe pour les tests de perte de valeur des différentes unités génératrices de trésorerie, notamment :

- un taux de croissance de 2,0% pour la projection des flux de trésorerie
- un taux d'actualisation de 7,7% intégrant notamment une prime de risque spécifique en regard de la taille des sociétés du Groupe Pizzorno Environnement.

Aucune provision complémentaire n'a été nécessaire au 31 décembre 2024 sur les autres titres de participation de la société.

La créance rattachée à la participation ZEPHIRE fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette dernière. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.

La dépréciation de créances rattachées à des participations concerne la créance ZEPHIRE pour 12 580 K€, dont 4 828 K€ ont été dotés sur l'exercice 2024.

La sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 2,6 M€ ;
- La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 2% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1,7 M€.

### ↳ Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

## 2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables et marchandises se décomposent ainsi :

	MONTANT K€
Combustibles	
Fournitures P/Entretien	
Marchandises	35
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de - K€

La reprise de la dotation pour créances douteuses est de 2 K€

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 1 K€

## 4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

Nature des postes	Montant K€	Total K€
<b>Titres de participation K€</b>		<b>49 020</b>
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES	24 676	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
- TEODEM	1 149	
- TEORIF	13	
- TEOMARA	10	
- PROPOLYS	14 800	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES	10	
- SPANC Sud Sainte Baume	9	
- SCIC-IRFEDD	3	
- ZEPHIRE	485	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	1	
- DRAGUI GAZ	5	
<b>Créances rattachées à des participations K€</b>		<b>35 074</b>
- C/c ZEPHIRE	35 074	
<b>Comptes clients et rattachés K€</b>		<b>13 693</b>
- Clients	13 682	
- Factures à établir	11	
<b>Autres créances K€</b>		<b>37 089</b>
- C/c SAMNET	374	
- C/c P.E. SERVICES	842	
- C/c P.E. INTERNATIONAL	176	
- C/c EXA RENT	1 206	
- C/c DEVERRA	2 304	
- C/c VALEOR	13 426	
- C/c PEEA - SELFEMA	1 591	
- C/c SEGEDEMA	3 866	
- C/c TEOMARA	194	
- C/c TEORIF	378	
- C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie)	755	
- C/c LA MOLE	39	
- C/c PGS	778	
- C/c GIE TUNISIE	3	
- C/c Intégration fiscale	4 621	
- C/c PROPOLYS cash pooling	1 454	
- C/c P.E SERVICES cash pooling	14	
- C/c VALTEO cash pooling	1 548	
- C/c P.E. INDUSTRIES cash pooling	-	
- C/c P.E. INTERNATIONAL cash pooling	131	
- C/c DEVERRA cash pooling	1 869	
- C/c EXARENT cash pooling	991	
- C/c PGS cash pooling	528	
<b>Total</b>		<b>134 876</b>

Les comptes courants suivants ont été dépréciés :

- SEGEDEMA pour 3 866 K€ ;
- PE TUNISIE pour 755 K€ ;
- PE SERVICES pour 442 K€ ;
- PEEA - SELFEMA pour 723 K€ ;
- PE INTERNATIONAL pour 234 K€.

Comme explicité dans le paragraphe 1.3, la créance rattachée à des participations pour ZEPHIRE a été dépréciée à hauteur de 12 580 K€.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	61
Autres créances d'exploitation K€	35
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	8
- Organismes sociaux	
- Etat - cont. Éco territoriale à recevoir	23
- Divers produits à recevoir	4
Intérêts à recevoir sur dépôts et cautionnements	15
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	1727
<b>Total</b>	<b>1 838</b>

6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	271
Charges constatées d'avance sur sponsoring	373
Charges constatées d'avance sur leasings	-
Charges constatées d'avance sur surcote obligations	-
<b>Total</b>	<b>644</b>

7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE d'ACTIF

Nature des postes	Brut K€	Provision K€	Net K€
Actions titres auto contrôle	2 260		2 260
Obligations 1818			-
Obligations SMC	300	35	265
Obligations SMC emtn			-
Obligations BNP	2 000	5	1 995
Obligations SG	400	400	-
Compte à terme CIC	6 000		6 000
Compte à terme CE	8 800		8 800
Compte à terme CA	1 000		1 000
Contrat PREMIUM CAPITALISATION NATIXIS	4 000		4 000
Compte à terme LB	12 000		12 000
Compte à terme BP	18 100		18 100
Compte à terme SG	12 633		12 633
Compte à terme ARKEA	5 400		5 400
<b>Total</b>	<b>72 893</b>	<b>440</b>	<b>72 453</b>

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions titres auto contrôle				
- ODDO	130 000,00			130 000,00
- ODDO 2	5 742,00	4 866,00	5 144,00	5 464,00
<b>Total</b>	<b>135 742,00</b>	<b>4 866,00</b>	<b>5 144,00</b>	<b>135 464,00</b>

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont en partie destinés à l'animation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2024 est de :

Nature des postes	Brut K€	Valeur boursière au 31/12/2024
Actions titres auto contrôle		
- ODDO	1 975	10 192
- ODDO 2	285	428
Obligations	2 700	2 260
<b>Total</b>	<b>4 960</b>	<b>12 880</b>

#### 8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	A plus d'un an
- Crédits rattachés à des participations	35 074		32 116
- Autres créances immobilisées	1 480		1 480
- Crédits Clients	15 274		
- Etat et Organismes sociaux	1 677	15 274	1 677
- Groupe et Associés	37 089		37 089
- Autres créances	946		946
- Charges constatées d'avance	644		644
<b>Total</b>	<b>92 184</b>	<b>58 589</b>	<b>33 595</b>

## D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF

## 1 - CAPITAUX PROPRES

## Variation des capitaux propres

Mouvements	Début K€	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	Fin K€
Capital social	21 416				21 416
Prime d'émission	4				4
Réserve légale	2 142				2 142
Autres réserves	196				196
Report à nouveau	33 047	- 964			32 083
Résultat	3 869	- 3 869		- 728	728
Subvention d'investissement	70		- 70		-
Provisions réglementées	86		73	- 35	124
<b>TOTAL</b>	<b>60 830</b>	<b>- 4 833</b>	<b>73</b>	<b>- 833</b>	<b>55 237</b>

## Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2024 est composé de 4.000.000 actions de valeur nominale de 5,354 €.

## 2 - DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN A L'ORIGINE

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	41 659	13 000	13 401	41 258
- Participation des Salariés K€	3	1	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>41 661</b>	<b>13 001</b>	<b>13 401</b>	<b>41 261</b>

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	41 258	11 775	29 482	
- Participation des Salariés K€	4	1	3	
<b>TOTAL</b>	<b>41 261</b>	<b>11 776</b>	<b>29 485</b>	<b>-</b>

## 3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
- Provisions en matière :				
- Prud'homale	176	65	142	99
- Risque social et fiscal	-	1		1
- Remises en état et suivi post-exploitation	6 390	738	5 893	1 235
- Risques bancaires	-			-
- Divers	12	13	25	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 578</b>	<b>817</b>	<b>6 060</b>	<b>1 335</b>

Les provisions reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU) du site d'Aboncourt. Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

**Passifs éventuels**

Néant

**4 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - PASSIF**

**- Emprunts et dettes financières diverses K€**

Néant

[REDACTED] -

**- Fournisseurs K€**

Fournisseurs

40

[REDACTED] 40

**- Comptes rattachés Fournisseurs K€**

Factures non parvenues

[REDACTED] -

**- Comptes rattachés Clients K€**

Clients crédeuteurs

[REDACTED] -

**- Comptes Courants Groupe K€**

- C/c PROPOLYS	17 629
- C/c VALTEO	2 646
- C/c STAR ATHANOR	989
- C/c AZUR VALORISATION	1 870
- C/c P.E. INDUSTRIES	7 758
- C/c DRAGUI-TRANSPORTS	24 198
- C/c DRAGUI-TRANSPORTS cash pooling	4 869
- C/c PEEA - SELFEMA cash pooling	564
- C/c VERDON ENVIRONNEMENT cash pooling	19
- C/c P.E. SERVICES cash pooling	-
- C/c ATHANOR cash pooling	185
- C/c VALEOR cash pooling	5 277
- C/c PE INDUSTRIES cash pooling	4 002
- C/c AZUR VALORISATION cash pooling	28 944
- C/c SAMNET cash pooling	1 073
- C/c GPE cash pooling	4 303
- C/c P.E.T.	26

**- Comptes divers K€**

- Mandataire GPE s/marché

[REDACTED] -

**TOTAL**

[REDACTED] 104 390

## 5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Charges à payer K€
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	42
Emprunts et dettes auprès diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 427
Dettes fiscales et sociales	2 804
- Personnel - salaires à payer	1 819
- Organismes sociaux - charges à payer	843
- Etat - impôts à payer	141
Autres dettes	195
- Clients - avoirs à établir	0
- Divers - charges à payer	195
<b>Total</b>	<b>5 467</b>

## 6 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Produits constatés d'avance
Produits constatés d'avance d'exploitation	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## 7 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les dettes K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières à 1 an au plus	11 775	11 775		
- Dettes financières à +1 an	29 482			
- Emprunts et dettes financières diverses	4	1		
- Concours bancaires	326	326		
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 762	3 762		
- Dettes fiscales et sociales	6 917	6 917		
- Groupe et associés	104 350	104 350		
- Autres dettes	833	833		
- Produits constatés d'avance	-	-		
<b>Total</b>	<b>157 449</b>	<b>127 964</b>	<b>29 485</b>	<b>-</b>

E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**1 - Ventilation du CA H.T. K€**

- Prestations de services	4 953
- Prestations de services s/marchés publics	210
- Refacturation charges	19 408
- Taxe ademe	2 572
- Vente de biogaz	24
- Vente de marchandises	-

27 167

**2 - Ventilation de l'effectif moyen**

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
- Cadres, agents de maîtrise, techniciens	122	119
- Employés	34	32
- Ouvriers	11	15
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	<b>166</b>

**3 - Rémunération des dirigeants**

	Montant N K€	Montant N-1 K€
Montant des rémunérations aux mandataires sociaux :		
MR DEVALLE Frédéric	260	228
MME DEVALLE Magali	187	199
Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence répartis ainsi :		
MR GORINI Reynald	25	25
MME CHATTI-GAUTIER Maria	25	25

**4 - Résultat financier****Produits Financiers**

Ils s'élèvent à 19 311 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

**Produits financiers entreprises liées**

- Distributions PROPOLYS & DT	3 477
- Intérêts sur comptes courants groupe et sur créances rattachées à des participations	3 068
- Intérêts cash-pooling	9 783
- Reprise provisions financières	32
Sous- total	16 359

16 359

**Autres produits financiers**

- Revenus de placements financiers OPCVM-CAT	2 919
- Ecart de conversion Tunisie	-
- Reprise provisions financières	32
- Autres produits	-

Sous- total

2 952

**TOTAL****19 311**

## SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

### Charges financières

Elles s'élèvent à 18 836 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Charges financières entreprises liées		
- Intérêts sur comptes courants groupe	2 964	
- Intérêts cash pooling	8 720	
- Dotations provisions financières	5 982	
	Sous- total	17 666
Autres charges financières		
- Intérêts des emprunts	1 166	
- Intérêts sur participations des salariés	< 1 K€	0
- Pertes liées aux titres autocontrôle		-
- Dotations dépréciations financières		-
- Ecart de conversion Tunisie	3	
- Autres charges financières	1	
	Sous- total	1 170
	TOTAL	18 836

### 5 - Résultat exceptionnel

#### Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 1 323 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif	1 218
- Reprise sur amortissements dérogatoires	35
- Quote part subvention d'investissements	70
- Autres produits exceptionnels s/op gestion	0
	TOTAL
	1 323

#### Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 400 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses	132
- Pénalités sur marchés	-
- Pénalités et amendes	12
- Vnc cessions immobilisations	183
- Dotations amortissements dérogatoires	73
- Dotations provisions exceptionnelles	1
	TOTAL
	400

### 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La SA GPE est tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant 16 sociétés.

Chaque société du groupe intégré comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 19 212 K€, l'impôt supporté est de 4 936 K€.

- L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Néant
- La charge d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration	291 K€

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 8 367 K€ :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	9 643 K€
- Déficits imputés au titre de l'exercice	1 276 K€

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	- 537	- 1 460	923
2 - Réintégations	6 544	6 473	71
3 - Déductions	4 456	4 456	-
4 - Imputation des déficits	1 276		
5 - Résultat soumis à l'impôt	276		
6 - Impôts (après crédit impôt)	-		
7 - Résultat après impôt (1-6)	- 537	- 1 460	923
8 - Participation	-		
9 - Impôt - crédit	100		100
10 - Contribution additionnelle et IS	-		
11 - Intégration fiscale	291		291
12- Résultat net	- 728	- 1 460	532

## 7 - Crédit bail

Poste du bilan	Coût Entrée K€	Dotation Amort. K€		Valeur Nette K€
		Exercice	Cumulées	
Néant				-
TOTAL	-	-	-	-

## Engagements de crédit bail

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Néant					
TOTAL	-	-	-	-	-

Les contrats de locations de financement sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés.

## 8 - Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élèvent à 4 976 K€ :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en nature	97
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss	67
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements formation	19
- Transferts de charges d'exploitation = flottes & assurances	4 791
- Transferts de charges d'exploitation = divers	2

4 976

Les transferts de charges d'exploitation pour 4 791 K€ concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

## 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour l'exercice 2024 est de 208 K€ (dont 55 K€ au titre de la certification des informations de durabilité).

## F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

## 1 - Effets escomptés non échus

Néant

## 2 - Cautions bancaires K€

## - Cautions données

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES	Solde au 31/12/2024	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------

## Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

S/Emprunts SAS PROPOLYS	17 000	7 369
S/Emprunts SAS AZUR VALORISATION	11 000	4 407
S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS	7 700	2 811
Garantie autonome ZEPHIRE	448	448

## Nantissements

Comptes à terme	600	600
-----------------	-----	-----

TOTAL	-	36 748	15 635	-
-------	---	--------	--------	---

## - Cautions reçues

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES	Solde au 31/12/2024	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------

## Autres engagements :

Lyonnaise de banque			
* Garantie marché public			15
Arkéa			
* Garantie marché public			3 272
Banque Populaire Côte d'Azur			
* Garantie et autre international			437

## Hypothèques sur emprunts

Lyonnaise de Banque	850	106
---------------------	-----	-----

TOTAL	850	-	106	3 724
-------	-----	---	-----	-------

## 3 - Intérêts des emprunts

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Intérêts non échus K€	2 624	1 097	1 527	
<b>TOTAL</b>	<b>2 624</b>	<b>1 097</b>	<b>1 527</b>	<b>-</b>

**4 - Engagements crédit-bail**

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Crédit bail K€	-			
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**5 - Engagements retraite**

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Départ volontaire
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,35 %

- Table de mortalité :

Femmes : TPG Fo5

Hommes : TPG Ho5

- Taux de rotation du personnel :

* 16 à 29 ans	3,5%
* 30 à 34 ans	3,4%
* 35 à 39 ans	2,8%
* 40 à 44 ans	2,1%
* 45 à 49 ans	1,6%
* 50 à 54 ans	1,0%
* 55 à 59 ans	0,2%
* 60 ans et plus	0%

Il s'élève au 31/12/2024 à 2 672 K€.

- Engagement au 31/12/2023	2 439 K€
- Evolution de l'exercice	+ 233 K€
- Engagement au 31/12/2024	2 672 K€

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 849 K€.

**6 - Cautions et Avals donnés**

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

**7 - Information sur les risques**

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie et au Maroc est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 0,25% et 2,32% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,50% et 3,75%, pour les contrats de location financement. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques.

**SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**G - INFORMATIONS DIVERSES**

**1 - Identité de la société consolidante**

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation (Numéro SIRET : 429 574 395 00027).

L'adresse de son siège social est la suivante :  
109 Rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues auprès de la Direction Administrative et Financière au siège social de la société.

**2 - Succursale tunisienne**

↳ Le contrat en Tunisie a pris fin en février 2014. Depuis cette date, le groupement n'a plus d'activité.

↳ Les comptes sociaux de l'exercice 2023 de la SA G.P.E., pour son établissement tunisien, ont été impactés pour :

Total des charges	3 K€
Total des produits	0 K€
Soit un résultat de	- 3 K€

Le résultat est imposable en Tunisie

Le cours de change des postes de bilan à la clôture au 31/12/2024 : 1 € = 3,2960 tnd  
Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture au 31/12/2024 : 1 € = 3,3676 tnd

**3 - Créances et dettes d'impôts différés ou latentes**

Créances et dettes d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement			
* Accroissements futurs de l'IS			
- Amortissements dérogatoires	124	25,00	31
Total dettes	124		31
* Allègements futurs de l'IS			
- Frais à payer et provision	23	25,00	6
- Participation des salariés	-	25,00	-
- Déficit fiscal	8 367	25,00	2 092
Total créances	8 390		2 098
Total	- 8 266		- 2 067

**4 - Tableau des participations et filiales**

\* (détail en annexe)

**5 - Parties liées**

Les SCI sont contrôlées par la famille PIZZORNO.

Parties liées	Loyers et charges	Créances	Dettes
SCI Nartuby	65	-	1
SCI François Charles	692	-	-

Annexe-Elément 15 A

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS BRUTE	VALEUR COMPT TITRES DETENUS NETTE	PRETS & AVANCES CONSENTEES	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSEES AU COURS EX.
--------------------------	-------------	---------------------------------------	---------------------	---	---	----------------------------	-------------------------	----------------------------	-----------------------------	------------------------------------

Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	191 058	27 952	5,00	10 336	0	194 374		0	-141 478	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	41 597 211	95,64	7 858 747	7 858 747			90 822 666	4 212 046	960 624
PE INDUSTRIES	24 675 550	19 217 999	100,00	24 675 556	24 675 556			34 140	5 362 179	
PE INTERNATIONAL	1 010	-261 422	100,00	1 010	0	176 011		0	-33 179	
TEODEM	2 531 525	-12 191 470	49,33	1 149 472	0			0	-436 472	
TEORIF	124 188	-1 400 127	49,00	13 291	0	377 692		0	-181 934	
PROPOLYS	14 800 400	24 371 566	100,00	14 800 450	14 800 450			96 188 258	253 831	2 516 068
PE SERVICES (1)	10 100	-386 994	100,00	10 100	0	842 476		0	-54 599	
ZEPHIRE (2)	1 000 000	-30 459 431	48,50	485 000	485 000	35 073 500		33 559 225	1 164 020	
DRAGUI-GAZ	10 000	74 057	50,00	5 000	5 000			951 838	23 310	

- (\*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

-(\*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA &amp; TEODEM &amp; TEORIF &amp; TEOMARA au 31/12/2024 : 1 € = 10,4680 dh

-(\*\*) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA &amp; TEODEM &amp; TEORIF &amp; TEOMARA au 31/12/2024 : 1 € = 10,7518 dh

- (1) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de PE SERVICES est déprécié à hauteur de 442 K€ au 31/12/2024.

- (2) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de ZEPHIRE est déprécié à hauteur de 12 580 K€ au 31/12/2024.

## Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 2D536275-E68E-4AA9-B1EE-DC8DFD9FD807

État: Complétée

Objet: Complétez avec DocuSign : GPE 2024 - Rapport CAC sur les comptes annuels.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 34

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 2

Paraphe: 0

Laure Mansuy

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Désactivé

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

6 place de la Pyramide

Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

Adresse IP: 10.111.40.7

## Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Laure Mansuy

Emplacement: DocuSign

07/05/2025 17:04:55

### Événements de signataire

### Signature

### Horodatage

Elizabeth Maunier

*Elizabeth Maunier*

Envoyée: 07/05/2025 17:08:02

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Sélection d'une signature : Style présélectionné

Consultée: 07/05/2025 17:09:00

#### Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

En utilisant l'adresse IP: 163.116.242.64

Signée: 07/05/2025 17:09:22

Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-w.s.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/>

Authentification: SMS (+33 6 32 88 39 68)

tsp/sign

#### Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Rémi Jourdan

*Rémi Jourdan*

Envoyée: 07/05/2025 17:08:01

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Consultée: 07/05/2025 17:42:17

#### Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

Sélection d'une signature : Style présélectionné

Signée: 07/05/2025 17:42:39

Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1

En utilisant l'adresse IP: 109.219.88.196

Authentification: SMS (+33 6 81 36 07 16)

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-w.s.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/>

tsp/sign

#### Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

### Événements de signataire en personne Signature

### Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

### Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

### Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

### Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	07/05/2025 17:08:02
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	07/05/2025 17:42:17
Signature complétée	Sécurité vérifiée	07/05/2025 17:42:39
Complétée	Sécurité vérifiée	07/05/2025 17:42:40
Événements de paiement	État	Horodatages